

BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2020



Le budget primitif 2020 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration du 20 février 2020,

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 348 733,69 €.

Ce rapport de présentation du budget primitif 2020 abordera dans un premier temps les dépenses de fonctionnement puis dans un deuxième temps les recettes de fonctionnement.

A - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	71 069,57 €	58 883,26	71 241,67	172 €	0,2%
60	Achats	20 000 €	14 283,70	20 000,00	- €	0,0%
61	Services extérieurs	7 644,57 €	10 122,62	11 679,65	4 035 €	52,8%
62	Autres services extérieurs	43 425 €	34 476,94	39 562,02	-3 863 €	-8,9%
012	Charges de personnel	216 850 €	227 687,33	233 862,61	17 012 €	7,8%
633	Impôts et taxes sur rémunérations	2 323,42 €	2 222,69	2 540,27	217 €	9,3%
64	Charges de personnel	214 526,87 €	225 464,64	231 322,34	16 795 €	7,8%
65	Autres charges de gestion courante	38 579 €	34 528,92	39 913,00	1 334 €	3,5%
6561	Secours d'urgence - bons alimentaire	300 €	0 €	300,00	- €	0,0%
6562	Aides financière	11 917 €	8 167,98	13 313,00	1 396 €	11,7%
6568	Autres secours - Bons des seniors	22 300 €	22 296,01	22 300,00	- €	0,0%
6574	Subvention de fonctionnement	4 062 €	4 062 €	4 000,00	- 62 €	-1,5%
658	Charges diverses de la gestion courante		2,93		- €	
67	Charges exceptionnelles	3 225,95 €	3 304,95	3 716,41	490 €	15,2%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		80 €	150,00	150 €	
673	Titres annulés (sur exercice antérieurs)	3 225,95 €	3 225 €	3 566,41	340 €	10,6%
TOTAL		329 724,81	324 404,46	348 733,69	19 009 €	5,77 %

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et cotisations diverses réglés par l'établissement. C'est le deuxième poste de dépenses du budget.

Ces charges devraient augmenter de 0,20 % en 2020. Il a été décidé de réduire l'enveloppe budgétaire pour l'organisation du séjour famille en ajustant ces dépenses au plus proche de la réalité, et d'inscrire en contrepartie de nouvelles dépenses, notamment la formation de l'apprentie et les prestations en Ressources Humaines fournies par la Société publique locale InPact GL.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, augmentera de 7,8 % en 2020 en comparaison avec le budget primitif précédent. Il s'agit du premier poste de dépenses du budget de l'établissement.

Les charges de personnel augmentent en 2020 en raison notamment :

- de la prise en charge sur une année complète d'un agent de remplacement,
- du maintien à plein traitement pendant 7 mois d'un agent placé en congé maladie,

- de l'évolution des grilles indiciaires dans le cadre de la réforme portant sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations,
- du paiement des heures supplémentaires aux agents qui participent à l'organisation des élections municipales.

3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes (bons alimentaires, aides sociales facultatives, bons des seniors, subventions ...). Il est donc variable d'une année à l'autre, il serait en progression de 3,5 % par rapport au budget précédent.

L'exercice 2019 démontre une augmentation des aides financières accordées (+ 28,96 % par rapport aux réalisations de 2018, sans tenir compte des aides pour le règlement des factures d'eau pour les personnes en difficultés auxquelles la Métropole verse une subvention à l'établissement. En 2019, celle-ci a été mobilisée à hauteur de 31,46 % et représente 18,94 % de l'ensemble des aides financières versées.

En tenant compte du contexte économique et social et des réalisations de l'exercice précédent, il est proposé d'augmenter en 2020 l'enveloppe des aides pour les paiements des factures d'eau de + 196 € car la Métropole s'est engagée à verser, en 2020, 5 113 € de subvention contre 4 917 € les années précédentes.

Il est aussi prévu d'augmenter les aides financières à hauteur de 1200 €, pour favoriser et encourager par le biais d'une convention avec l'association Jeunesse au Plein air, le départ pour les enfants et adolescents en centre de vacances.

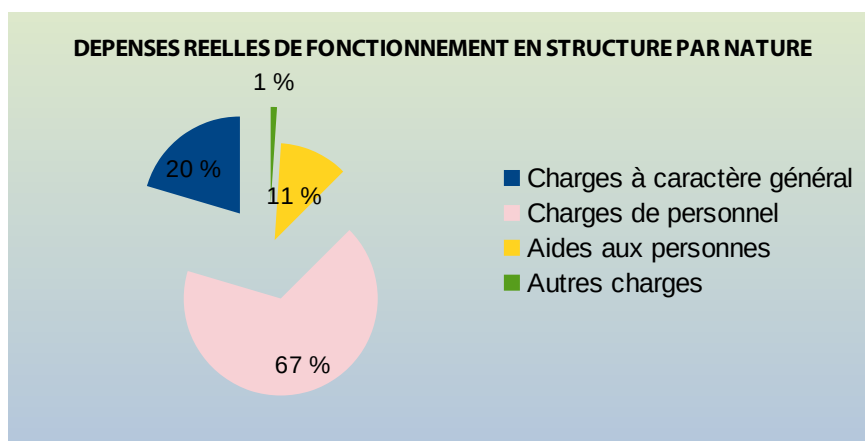
Il est proposé de conserver la même enveloppe budgétaire pour la délivrance des bons des seniors.

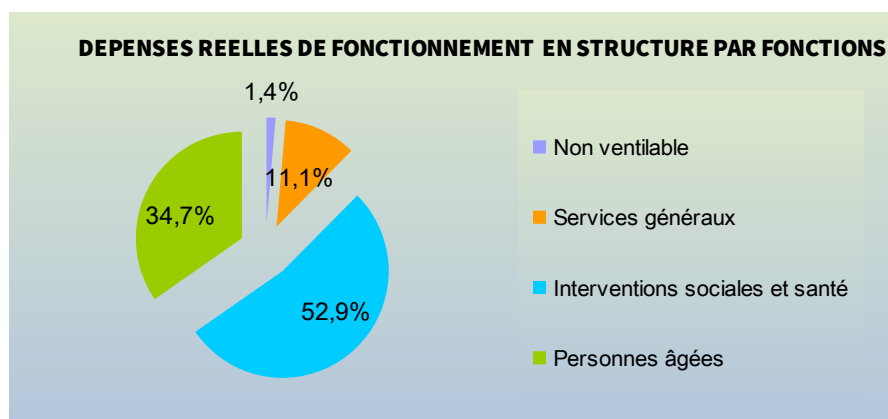
Comme l'an dernier, il est proposé de verser une subvention de 4 000 € à la Maison du Grémillon pour lui permettre de fonctionner sereinement.

4. Les charges exceptionnelles

Il est proposé d'ouvrir des crédits de 3 566,41 € pour restituer à la Métropole du Grand Nancy la somme attribuée et non utilisée, en soutien aux personnes en difficulté pour le paiement de leurs factures d'eau.

Aussi, une enveloppe de 150 € est prévue pour verser à l'Amicale du personnel la quote-part des tickets restaurant non utilisés ou périmés.





B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des participations des bénéficiaires et des partenaires sociaux, des remboursements de charges, de la subvention communale et, le cas échéant, de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

Compte	Libellé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	16 430,00 €	41 369,24 €	21 100,00 €	4 670 €	28,42 %
70	Produits des services et du domaine	16 500,00 €	14 820,59 €	16 500,00 €	- €	
74	Dotations et participations	266 731,51 €	249 742,32 €	279 521,13 €	12 790 €	4,79 %
7473	Participations du département	2 000,00 €		15 430,00 €	13 430 €	671,50 %
7474	Participations commune	254 156,51 €	237 300,00 €	255 020,13 €	864 €	0,34 %
7475	Participations de la Métropole	6 617,00 €	5 113,00 €	5 113,00 €	-1 504 €	-22,73 %
7478	Participations d'autres organismes (Caf...)	3 958,00 €	7 329,32 €	3 958,00 €	- €	
75	Autres produits de gestion courante	3 490,00 €	2 940,60 €	4 840,00 €	1 350 €	38,68 %
77	Produits exceptionnels	12 900,00 €	16 323,27 €	13 050,00 €	150 €	1,16 %
	TOTAL	316 051,51 €	325 196,02 €	335 011,13 €	18 960 €	6,00 %
002	Résultat antérieur reporté (excédent)	13 673,30 €		13 722,56 €	49 €	0,36 %
	TOTAL	329 724,81 €		348 733,69 €	19 009 €	5,77 %

1. Les produits des services

Ce poste de recettes est composé des participations des bénéficiaires à l'utilisation des services de titres de transport et de téléassistance.

Malgré une augmentation des bénéficiaires en 2019 en service de téléassistance et de la modification des critères d'attribution des cités pass qui a engendré une réduction de la demande en service de transport, il est proposé, en 2020, d'ouvrir les mêmes crédits que l'an dernier, puisque ces recettes dépendent à la fois du nombre d'adhérents et du niveau de tarification.

2. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant des dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve donc les remboursements, par l'assurance statutaire, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Ce chapitre devrait augmenter de 28,42 % par rapport au budget primitif 2020.

3. Les produits exceptionnels

Ce chapitre de recettes comprend diverses participations des bénéficiaires pour l'organisation de séjours et sorties (Voyages et sorties des Seniors et Séjour Familles). Il comprend aussi le remboursement par le prestataire , Edenred , des titres restaurant périmés ou non utilisés,

Il est proposé d'ouvrir les mêmes crédits que l'an dernier en ajoutant seulement la quote-part du montant des titres restaurant.

4. La reprise anticipée de l'excédent de clôture

Conformément à la délibération précédente, le budget primitif 2020 comporte l'inscription en recettes du résultat excédentaire de fonctionnement de 13 722,56 € constaté à la clôture de l'exercice précédent.

5. Les dotations et participations

Ce chapitre est composé essentiellement de la subvention d'équilibre versée par la Commune au CCAS.

Il comprend également diverses subventions et aides perçues par la Caisse d'allocation Familiale , la Métropole du Grand Nancy et la Préfecture.

Cette année, contrairement aux exercices antérieurs, les remboursements par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle du salaire de l'agent en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sont prévus sur ce chapitre , et non plus sur le chapitre 013.

Pour équilibrer le budget 2020 et compte tenu de l'excédent repris à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé d'augmenter très légèrement (+ 0,34 %) le montant de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la Commune d'Essey-lès-Nancy (soit une demande de 255 020,13 € contre 254 156,51 € inscrits au budget primitif 2019).

Il convient de préciser qu'en 2019, 93,37 % de la subvention a été réalisée (soit 16 856,51 € non mobilisés), ainsi le montant de la subvention de la Ville d'Essey-les-Nancy inscrit au budget 2020 constitue une hypothèse maximale que le CCAS et la Ville d'Essey les Nancy ajusteront en accord, en cours d'exercice pour être au plus près des besoins de financement de l'établissement

